



L'INFO

Semaine 28

Du 11 au 17 juillet 2022

Édito :

Les incendies qui se préparent

Face à la pénurie des professionnels de santé, délibérément organisée par une gestion « libérale » des formations, recrutements, paiement, management, la fuite en avant est proposée comme seule solution.

Puisque votre territoire n'a plus les moyens vous devrez compter sur des consultations à distance : au téléphone vous joindrez le 15 où un « trieur » estimera votre situation et vous autorisera, éventuellement, à vous rendre aux urgences, dans une cabine, face à un écran, vous serez en liaison avec un médecin qui devra estimer votre état de santé.

Pour les spécialistes les semaines et les mois d'attente s'allongeront.

La maman qui accouchera sera stockée dans un hôtel, loin de sa famille, mais ainsi proche d'une maternité, puisque celle qui était proche aura fermée.

Ceux qui ont délibérément construit ce modèle de santé, prétendent que c'est la seule solution. La seule solution pour qui ? Pas pour toute la population. Ces services dégradés sont ceux proposés aux habitant-e-s qui n'ont pas les moyens d'accéder aux soins du système lucratif.

Une médecine à deux vitesses est volontairement mise en place.

La partie la plus pauvre de notre humanité est écarté de l'accès aux soins, les contributions publiques mises au service de la part de notre société qui peut et pourra. Le déversement permanent des publicités pour les sociétés privées d'accès aux soins est à la hauteur du basculement en cours.

Appauvrie, écartée des recours dont les « progrès » sont étalés dans la com, combien de temps faudra t il pour que la société prenne feu ?

Henri

Sommaire :

- **L'écho des comités et actions locales :**
pages 2 et 3

• **Dossiers : page 3 à 5**

- **RECOURS EN JUSTICE POUR MISE EN DANGER PAR L'ETAT**
- **SECU en DANGER**
- **Projet de loi pouvoir d'achat et Sécurité sociale : l'aveu**
- **Société à deux vitesses**
- **Manifester sans déclaration de manif n'est pas une infraction**

L'écho des comités et actions locales :

DOLE - 39

Le comité de défense de l'hôpital public aime la fête et l'hôpital. Il le fait savoir, le 9 juillet par un affichage sur l'étape du Tour.

[Le Flash Info](#)

IVRY - 94

Jeudi dernier le protocole de fin de grève des urgences de Tenon a été signé.

La mobilisation aura permis de gagner:

- 3.5 postes d'infirmières de psychiatrie pour les urgences permettant d'aider la prise en charge des patients de psychiatrie de plus en plus nombreux 7j/7.
- 4 postes répartis en 2 postes d'aides soignants+ 2 postes d'infirmière pour permettre une organisation de travail en 9h sur l'équipe de jour avec un bon chevauchement entre les 2 équipes de jour et permettant un jour de repos de plus par semaine.
- Du matériel: brancard + fauteuils roulants (et oui même ça c'est les grèves qui permettent d'en gagner !).
- des protocoles de coopération pour les radios ou ECG (que faisaient déjà les infirmières ou aides soignants) permettant un gain de 100 euros brut.
- Un protocole de fermeture de box d'urgences en cas de pénurie de personnel.

Vu finalement la faible mobilisation des collègues, ce qui a été gagné est plutôt pas mal, après les postes sont là sur le papier mais encore faut-il qu'ils soient pourvus vu la pénurie de soignants !

Par contre pour tout l'été on en est à 1/4 des lits fermés sur l'hôpital, ce qui est catastrophique, et malgré ça les personnels travaillent en sous effectif.

TOUL - 54

Les accouchements de la maternité se feront à Nancy faute d'anesthésistes pendant 12 jours. Le manque d'anesthésistes, problème national récurrent, contraint la direction de l'hôpital de Toul à réduire les services de la maternité pendant douze jours. Pour les accouchements et les chirurgies gynécologiques, les femmes seront ainsi transférées à Nancy du 14 au 17 juillet et du 22 au 29.

MARSEILLE - 13

Personnels hospitaliers venus des 4 coins de la région, soutenus par l'interpro, nous étions réunis hier matin devant l'ARS PACA à Marseille pour exiger des mesures d'urgence au regard de la situation chaotique que connaissent les hôpitaux.

>> Ci-joint l'intervention de la CGT Santé et Action PACA en vidéo :

<https://youtu.be/0SuH400jBps>

St HILAIRE DU HARCOUET - 50

Préavis de grève de la CGT Hopital à dater du 12 juillet

« En effet, en cette période de recrudescence de la COVID, nous demandons l'arrêt de la fermeture des 8 lits de SSR et de médecine prévue à partir du 21 juillet, d'autant qu'il n'y a pas de problème d'effectifs IDE pour ces deux services. Avec cette nouvelle organisation, la qualité des soins et la sécurité des patients ne pourront pas être assurées correctement (ex : 1 IDE pour 36 lits la nuit...). De plus, les conditions de travail des salariés seront dégradées. »

Dossiers :

RECOURS EN JUSTICE POUR MISE EN DANGER PAR L'ETAT

Premiers échos médiatique de l'initiative à laquelle notre coordination et plusieurs de nos comités sont partie prenante.

[RMC sur Twitter : "? "Nous attaquons l'Etat car la situation à l'hôpital est catastrophique et que nous alertons depuis 2019". Sophie Crozier, cofondatrice du Collectif Inter-Hôpitaux #ApollineMatin https://t.co/TE4nWYemOK" / Twitter](#)

[Hôpital : des associations lancent une procédure contre l'État pour « carences fautives » \(sudouest.fr\)](#)

[Hôpital : des associations lancent une procédure contre l'État pour «carences fautives» \(lefigaro.fr\)](#)

SECU en DANGER

Le marasme continue à l'assurance maladie 93...
Après l'article Mediapart, reportage du Parisien...

<https://youtu.be/2Pe36B7Su8Q>

Projet de loi pouvoir d'achat et Sécurité sociale : l'aveu

Article 2 : Baisse des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants

L'étude d'impact du projet de loi évalue le budget à 440 M € / an.
Mais les considérants sont instructifs :

1 Chaque exonération justifie une suivante.

En l'occurrence comme il n'y a plus de cotisation maladie ou famille pour un salarié au SMIC...le projet de loi en déduit qu'il faut réduire les cotisations sociales des indépendants dans la même situation, dont les autoentrepreneurs, les ubérisés

- Rappelons que la fondation de la Sécurité sociale d'Ambroise Croizat, **c'était de rassembler dans une caisse unique et un taux unique interprofessionnel de cotisation sociale.**
- Les baisses de cotisations jusqu'à 1,6 SMIC...non seulement détruisent la Sécurité sociale et les services publics, mais créent une trappe à bas salaire...qui réduisent les cotisations et les impôts. Résultat la désindustrialisation et l'augmentation des déficits de l'Etat et de la Sécu...

2 L'universalité des impôts mais plus de la Sécu

Parmi les options envisagées il y a une **baisse de la CSG et de la CRDS**. Ces options sont **rejetées** car « ce sont des **contributions universelles dont les taux sont uniformes sur l'ensemble des revenus d'activité** ».

On ne peut dire plus clairement qu'ils ont délibérément cassé l'universalité de la Sécurité sociale.

3 La compensation à la Sécu s'effectuerait par un nouvel accroissement de la TVA

La réduction sans fin des cotisations, pas toujours compensées, la forte montée en puissance de la TVA après la CSG, c'est la poursuite de la fiscalisation - étatisation - destruction de la Sécu.

4 Leur » justification » économique sur le pouvoir d'achat des indépendants doit s'appliquer au SMIC, aux bas salaires, aux retraites !

Ils reprennent - mais uniquement pour justifier cette nouvelle baisse de cotisations sociales-la relance keynésienne : « En renforçant le pouvoir d'achat des travailleurs indépendants, en particulier de ceux dont la propension marginale à consommer est la plus importante, **la mesure est susceptible d'avoir des effets positifs à court terme sur la consommation, l'activité économique et l'emploi.**

Comment peut-on développer une telle argumentation et s'opposer au moindre « coup de pouce » du SMIC... ?

Société à deux vitesses

Notre comité de Créteil « s'agace d'entendre dire - et pas seulement par les Macrono-Medef patentés - que les pensions sont revalorisées de 5,1 % cette année, ce qui est de surcroît présenté comme une augmentation de pouvoir d'achat, comme d'ailleurs la moindre augmentation de salaire, même très inférieure à l'inflation !

1 Les pensions de base ont été revalorisées de 1,1 % au 1^{er} janvier au titre d'un rattrapage de l'inflation ; ça ne s'additionne pas aux 4 % de cette année, très en deçà de l'inflation. Donc à ce jour une nouvelle baisse de pouvoir d'achat est programmée

2 Encore moins pour les complémentaires Agirc-Arrco qui représentent une forte proportion de la pension, parfois plus de la moitié, et qui sont en chute libre depuis des années. A ce jour le MEDEF refuse toute négo. »

En outre il y a un plafond signé en 2019 : pas plus que l'augmentation des salaires, augmentation qui ne tourne qu'à 3 % en ce moment. Et en plus une modulation qui ne garantit même pas ces 3 %

On est donc très loin d'une revalorisation de 5,1 %, très loin de l'inflation,...à moins de mobilisation à la rentrée, mais qu'on peut préparer dès maintenant.

(NDLR. 8 organisations syndicales nationales ont publié une expression commune dans ce sens)

Manifester sans déclaration de manif n'est pas une infraction

Une jurisprudence utile à connaître quand on veut organiser une riposte rapide.

Cour de cassation Pourvoi n° 21-82.451 Chambre criminelle - Formation restreinte hors RNSM/
NAECLI:FR:CCASS:2022:CR00688 Texte de la décision N° E 21-82.451 F-DN° 00688ODVS8 JUIN 2022

(...) « Pour déclarer le prévenu coupable de violation des interdictions ou de manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police, infraction prévue par l'article R. 610-5 du même code, le jugement, après avoir écarté l'application de l'article R. 644-4 du code pénal, énonce que toutes les manifestations sur la voie publique sont soumises à l'obligation d'une déclaration préalable, que la manifestation à laquelle a participé le prévenu n'était pas déclarée et était donc prohibée et que, contrairement à ce qu'il prétend, les poursuites ne sont pas limitées aux organisateurs de la manifestation.

8. En prononçant ainsi, alors que ni l'article R. 610-5 du code pénal, ni aucune autre disposition légale ou réglementaire n'incrimine le seul fait de participer à une manifestation non déclarée, le tribunal a méconnu le texte susvisé et le principe ci-dessus rappelé. PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu d'examiner le second moyen de cassation proposé, la Cour : CASSE et ANNULE, en toutes ses dispositions, le jugement susvisé du tribunal de police de Metz, en date du 6 avril 2021, et pour qu'il soit à nouveau jugé, conformément à la loi »

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/pour-la-cour-de-cassation-participer-a-une-manifestation-non-declaree-n-est-pas-une-infraction-2110097>

Culture et santé :

Les Vieux chantés par Brel

<https://www.youtube.com/watch?v=jDh9UeolOjA>

« Toutes les infos sur le site de la Coordination Nationale »

<http://coordination-defense-sante.org/>



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Afrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante>

Contact : oda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landass@sf.fr

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87